

A conserver

2022 -
2023

LIVRET D'ACCUEIL



*Groupe Scolaire
Jean Peyroulet
Mairie de Sauvagnon :
05.59.33.11.91
mairie@sauvagnon.fr
www.sauvagnon.fr*

*Ecole élémentaire :
05.59.33.35.20*

*Ecole maternelle :
05.59.33.35.21*



Ce livret d'accueil vous est fourni car votre enfant est scolarisé au Groupe Scolaire Jean Peyroulet de Sauvagnon. Celui-ci comprend une école maternelle et une école élémentaire. Il existe une section bilingue occitan que les enfants peuvent intégrer en maternelle.

Tous les services périscolaires sont municipaux.

Ce livret a un but d'information, il est conçu par la mairie en collaboration avec les enseignants et l'Association des Parents d'Elèves ; **il est également consultable sur le site internet municipal : www.sauvagnon.fr**

SOMMAIRE

- Mots du Maire, de la Commission Scolaire et Sociale et de l'APE
- Enseignants et effectifs
- Personnel Municipal
- Horaires de l'école
- Services Municipaux Périscolaires
 - Restaurant scolaire
 - Garderie et Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)
 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
 - Tarification
- Charte du Parent Conducteur Responsable
- Sports - Loisirs – Culture

MOT DU MAIRE

Le bien-être s'apprend à l'école... de Sauvagnon !

Après un bel été enfin apaisé, il est temps de reprendre le chemin des écoliers. Le dit-chemin est, paraît-il, un parcours que l'on a délibérément voulu « le plus long et le plus agréable possible » !

L'ambition de notre équipe municipale est bien de rendre les parcours scolaire et péri scolaire de vos enfants agréables et profitables dans nos infrastructures communales de proximité. Ajoutée aux compétences de la communauté éducative du village, au manger bio et local de notre restauration scolaire saluée au niveau départemental et national, nous mettons à disposition des enfants de notre école et des familles, un cadre d'apprentissage qui semble privilégié.

Un cadre qui augmente et conforte l'idée que la vie ici est un peu plus douce qu'ailleurs, quel que soit notre âge.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de cette rentrée et de l'environnement pédagogique local, présages d'une année que l'on espère épanouissante pour ces jeunes qui ont choisi de développer leurs talents à Sauvagnon.

Le Maire,
Bernard PEYROULET

MOT DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET SOCIALE

Nous l'avons inscrit dans notre programme électoral et bien c'est fait, désormais les administrés bénéficiaires des services municipaux périscolaires paieront en fonction de leur quotient familial (QF).

NOUVEAU

Ce QF permet de calculer la participation financière des familles à partir de leur revenu, des prestations familiales perçues et de la composition du foyer. C'est un outil d'équité sociale.

La tarification familiale permet à tous les élèves de bien manger avec un repas complet et équilibré. Elle permet également l'accessibilité financière pour toutes les familles aux accueils de loisirs pour leur(s) enfant(s).

Au-delà d'un intérêt social, c'est aussi un impératif économique dans le contexte actuel. Ces valeurs d'entraide, de mutualisation, de bien vivre ensemble, de dignité humaine et de solidarité sont nos principes et participent au futur que nous voulons vivre.

Le Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est né l'année dernière de la volonté municipale. Il a pour vocation de **permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté et la gestion autonome de projets.**

Le CME réunit des enfants des classes de **CM1 et CM2**. Il peut être composé de **12 jeunes conseillers élus par leurs camarades**. Le CME est un **lieu de discussions, de réflexions, de propositions et d'actions pour les jeunes élus**. Le mandat est de 2 ans ; les enfants sont guidés et encadrés par deux animateurs et l'élue en charge de l'intergénérationnel. Le CME se réunit tous les 15 jours pendant les périodes scolaires pour travailler à la mise en œuvre de projets que les enfants ont eux-mêmes définis pour le village, d'actions liées à **l'environnement, la solidarité, aux loisirs et à la culture**. Ces projets sont validés puis suivis par le conseil municipal lors de 3 séances plénières en Mairie.

« Bonne année scolaire à tous ! »

Une aide pour les Classes de Découverte

Une aide pour les classes de découverte peut vous être octroyée sous certaines conditions.

Les demandes sont à adresser en Mairie (Préciser le nom de l'enfant, la date, le coût et le lieu du voyage, joindre le dernier **avis d'imposition (2021)**, une **attestation de l'employeur** certifiant qu'aucune aide supplémentaire n'est accordée).

L'aide accordée est versée directement à l'école. Les demandes incomplètes seront retournées.

Une **assistante sociale de secteur** assure une permanence le jeudi matin à la Mairie de Sauvagnon sur rendez-vous au 05.59.72.14.72.

Cette année encore, les élu(e)s de la commission Solidarité, Scolaire, Enfance et Jeunesse avec l'ensemble des agents des écoles et de la restauration scolaire s'efforceront de répondre au mieux aux besoins de nos écoliers.

Bonne rentrée à tous !

Commission Solidarité – Scolaire – Enfance- Jeunesse :

Mme Caroline LACROIX - Maire Adjointe
Mme Laurence SENTAURENS – Chargée de Mission
M. Yves ALLANOT – Conseiller Municipal
Mme Patricia CAMPOS – Conseillère Municipale
Mme Floriane LANDRIEU – Conseillère Municipale
Mme Angélique VIRLOGEUX – Conseillère Municipale

Budget municipal 2022 affecté à l'école :

Une somme par enfant (81 € en maternelle et 79 € en élémentaire) est définie pour financer les différents abonnements, fournitures en livres, papeterie... mais aussi les projets de classe et les transports.

Ecole maternelle :	11 907 €
Ecole Élémentaire :	17 775 €

Matériel informatique et mobilier :	4 088 €
Travaux en régie :	10 000 €
Matériel Restaurant Scolaire :	43 190 €
Contrat de maintenance informatique	4 702 €
Récompenses personnalisées pour CM2	1 600 €

MOT DE L' APE

(ASSOCIATION DES PARENTS D' ELEVES)

Chers Parents,

L' APE est l' association des parents des enfants scolarisés aux écoles de Sauvagnon. Avec l' aide des parents bénévoles, cette association organise tout au long de l' année des animations pour nos enfants (carnaval, boom, ...) ainsi que les manifestations destinées à collecter des fonds (vide grenier, tombola,...) qui seront reversés aux écoles pour financer du matériel ou des sorties. Elle est également associée aux prises de décisions de la Mairie quant aux projets scolaires.

L' association est ouverte à tous les parents sensibles à nos valeurs de partage, de convivialité et d' entraide et souhaitant s' impliquer le temps d' une journée ou tout au long de l' année.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou en savoir plus, n' hésitez pas à nous rencontrer, à suivre notre page sur Facebook « APE Sauvagnon » ou à nous contacter par mail (ape.sauvagnon@gmail.com).

Chloé BOUVET – Présidente (06.59.25.28.92)

Régis, Emma, Clémence, Emilie, Mélissa et tous les bénévoles de l' association.

ENSEIGNANTS ET EFFECTIFS

Ecole Maternelle : 05.59.33.35.21
ce.0641382e@ac-bordeaux.fr

IA Pau – Circonscription Pau-Ouest – 05.59.82.22.45

Directrice : Madame HIALÉ-GUILHAMOU Céline

Possibilité de rendez-vous : Décharge de direction le Vendredi

Mme RUPERD Cécile <i>(Français/Occitan)</i>	Petits/Moyens/Grands	27 élèves
Mme STICHT Sandra Mme CHARMEY Sandrine	Petits/Moyens	25 élèves
Mme BAREILLES Corinne	Petits/Moyens/Grands	25 élèves
Mme HIALE-GUILHAMOU Céline Mme ARBUS Laurie	Petits/Moyens/Grands	25 élèves
Mme ALBERT Françoise <i>(Français/Occitan)</i>	Petits /Moyens/Grands	28 élèves
Mme ABADIE Véronique	Petits/Grands	25 élèves

Soit 155 élèves

ENSEIGNANTS ET EFFECTIFS

Ecole Elémentaire : 05.59.33.35.20

ce.0641428e@ac-bordeaux.fr

IA Pau – Circonscription Pau-Ouest – 05.59.82.22.45

Directrice : Madame LOYAU Mélissa

Possibilité de rendez-vous : Décharge de direction les Lundi et Jeudi

Mme PUJOL Nadine	CP	26 élèves
Mme BERGES Rébecca Mme SAINT-BOIS Valérie (mardi)	CP/CE1	24 élèves
Mme LOYAU Mélissa (mardi – vendredi) Mme CHARMEY Sandrine (lundi – jeudi)	CE1/CE2	26 élèves
Mme CAZENAIVE Nathalie	CE1/CE2	25 élèves
Mme NEVEU Martine	CM1/CM2	23 élèves
Mme HAURET Agnès	CM1/CM2	23 élèves
M. BOUCHET Fabrice	CM1/CM2	24 élèves
Mme MASSEILLOU Emma	OCCITAN CP/CE1	25 élèves
Mme SANGLAR Laure	OCCITAN CE2/CM1/CM2	27 élèves

Soit 223 élèves

PERSONNEL MUNICIPAL

AFFECTE AU GROUPE SCOLAIRE

Groupe Scolaire Maternelle :

Ce personnel est chargé de l'assistance aux enseignants et de la propreté des locaux

° DECLA Christine : ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	Classe Mme HIALÉ
° DECLA Pascale : ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	Classe OCCITAN 2 – Mme ALBERT
° LAGREZE Sandra : ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	Classe Mme BAREILLE
° NADEAU Apolline :	Classe Mme ABADIE
° PERE Muriel : ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	Classe Mme STICHT
° SALLES Fanny :	Classe Mme ABADIE
° SCORNET Fabienne : ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	Classe OCCITAN 1 – Mme RUPERD

Service Restauration et Entretien en école élémentaire :

° AMBROGI Elise : Apprentie	Entretien – Restauration
° BALAO Jean-Noël : Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Cuisinier
° BOUHABEN Nathalie : Adjoint Technique	Entretien - Restauration
° CANU Ingrid : Adjoint Technique	Entretien
° DUGAST Zulmira : Adjoint Technique	Entretien – Restauration
° LOUARN Suzanne : Adjoint Technique	Entretien - Restauration
° TARMIDI Medhi : Adjoint Technique	Second de cuisine

Service Animation :

BARRAQUÉ Christophe (BAFD, DEJEPS) - Directeur

Et les animateurs

Christine DECLA et Sandra LAGREZE (BAFD),

Muriel PERE et Apolline NADEAU (BAFA)

Muriel CARAVEN et Thomas VERGÉ (BAFA)

Yann BALLERAT et Ulysse BEHOTEGUY
(Apprentis)

Pascale DECLA, Fabienne SCORNET (BAFA)

Fanny SALLES (BAFA, BPJEPS)

Marina JARDIM (BAFA)

HORAIRES DE L'ECOLE

Plages horaires gratuites

Plages horaires payantes

Maternelle : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

7h30 8h20	8h20 8h30*	8h30 11h45	11h45 13h45	13h45 16h30	16h30 18h45
Garderie	Accueil	Classe	Repas	Classe	ALAE

Elémentaire : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

7h30 8h20	8h20 8h30	8h30 12h00	12h00 14h00	14h00 16h30	16h30 18h45
Garderie	Accueil	Classe	Repas	Classe	ALAE

* L'accueil en maternelle est autorisé jusqu'à 8h45

Le respect de ces horaires, autant en élémentaire qu'en maternelle, est nécessaire pour une bonne organisation de classe.

SERVICES MUNICIPAUX PERISCOLAIRES

Mairie de Sauvagnon : 05 59 33 11 91
mairie@sauvagnon.fr ou alsh@sauvagnon.fr

Une facture sera établie pour les services payants, consultable et payable sur votre Portail Famille.

Modes de paiement

- Prélèvement automatique pour tous les services : sur demande en Mairie + R.I.B. à fournir
- Télépaiement via le site Internet communal : www.sauvagnon.fr – services en ligne Portail Famille : **Un Identifiant attribué à toutes les nouvelles familles a été communiqué par mail**
Vérifiez dans vos SPAM/Indésirables ou à demander à :
alsh@sauvagnon.fr
- Chèques,
- CESU (**uniquement pour la garderie et le Centre de Loisirs**)
- Chèques Vacances (**uniquement pour le Centre de Loisirs**)



Restaurant Scolaire suivi par la Commission Agriculture/Environnement

M. Hervé HUSTET – Maire Adjoint
M. Thomas LENOIR – Chargé de Mission
M. Cédric GELIZE – Conseiller Municipal
M. Denis LAFFAILLE – Conseiller Municipal

La cantine est proposée à tous les enfants scolarisés à l'école de Sauvagnon. Les repas sont préparés sur place par le personnel municipal, à partir de produits bruts, le plus souvent possible issus de circuits courts. Nous sommes engagés comme territoire pilote « bio et/ou local » dans le respect du développement durable avec le tri par les enfants des déchets ménagers, recyclable, composteur, poulailler collectif... et lutte contre le gaspillage

L'inscription au repas du midi est faite le matin en classe.

Le restaurant scolaire est un self pour les enfants de l'élémentaire, pour permettre une fluidification des services. Nous veillons à ce que les enfants restent un temps suffisant à table. A la fin du repas, ils trient leurs déchets.

Le service à table est maintenu pour les enfants de la maternelle avec un apprentissage progressif, au fil de l'année, pour les Grandes Sections, au passage au plateau.

Les menus du mois sont affichés sur les panneaux d'informations de l'école et sur le site internet de la mairie.

Règlement

Tout enfant inscrit, qui quitterait l'école à 12 h, paiera le repas non pris.

Durant ces périodes, l'enfant doit respecter : ses camarades, les enseignants et le personnel de service, la nourriture qui lui est servie, le matériel mis à sa disposition par la Commune.

Pour tout enfant dont le comportement perturbe la vie collective, le personnel communal se réserve le droit de donner une punition écrite à faire signer par les parents.

A chaque fois cela sera noté dans un cahier de liaison avec la commission scolaire.

En cas de manquement grave à la discipline ou de trois avertissements notés dans le cahier, l'enfant et ses parents seront convoqués par Monsieur le Maire qui pourra, si cela s'avère nécessaire, décider de l'exclusion temporaire de l'enfant.

Garderie et ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)

La garderie est ouverte tous les matins de 7 h 30 à 8 h 20. L'accueil à 7 h 30 se fait côté salle de sieste maternelle (à droite de l'entrée principale) pour les enfants de petite à grande section et côté élémentaire pour les enfants du CP au CM2.

L'ALAE est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 18 h 45.

L'ensemble des actions menées seront basées sur un projet pédagogique lui-même issu du projet éducatif de la mairie de Sauvagnon.

Une partie « aide aux devoirs » est assurée par des étudiants, **les Lundis, Mardis, et Jeudis de 17 h à 18 h**. Chaque enfant doit pouvoir y faire ses devoirs dans le calme et le respect des autres. Les élèves perturbateurs seront exclus.

En parallèle de chacun des projets proposés, la structure sera organisée de manière à répondre aux envies de « jeu libre » de votre enfant. Il trouvera suivant son humeur et ses attentes différentes salles (jeu de sociétés, arts plastiques et jeux sportifs) le tout sous la bienveillance d'animateurs diplômés.

Règlement

Les enfants doivent être accompagnés par les parents et remis au personnel communal qui assure l'accueil. **Les parents doivent renseigner sur le Portail Famille** les personnes habilitées à venir chercher leurs enfants aux heures de garderie. Le midi et le soir, la personne se présentera auprès du personnel communal pour récupérer l'élève. Il est demandé aux parents de **respecter les horaires fixés**.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Règlement intérieur : Le règlement complet disponible sur www.sauvagnon.fr.

Réservations et Annulations en ligne : www.sauvagnon.fr

Services en ligne Portail Famille

Accueil des enfants entre 3 et 12 ans scolarisés de PS jusqu'au CM2 lors des vacances scolaires d'Automne, d'Hiver, de Printemps et d'Eté (mois de Juillet à Sauvagnon et dernière semaine d'Août au groupe scolaire de Caubios-Loos) et les mercredis hors vacances. Les locaux sont ceux du Groupe Scolaire. Des agents titulaires ou en cours de formation du BAFA se relaient, associés en cas de besoin à des BAFA et/ou Stagiaire BAFA, le plus souvent, jeunes Sauvagnonnais sous la direction de Christophe Barraqué et ils répondent à un Projet Pédagogique (disponible sur demande). En plus des activités proposées sur place, des sorties et des camps de 2 ou 3 jours peuvent être organisés en extérieur.

Horaires :

Vacances : 7 h 30 à 18 h 45

Mercredis hors vacances :
**(Pour les enfants scolarisés
à Sauvagnon)**

Journée :	7 h 30 à 18 h 45
Matin avec repas :	7 h 30 – 13 h 30
Matin sans repas :	7 h 30 – 12 h 30 MAXIMUM
Après-midi avec repas :	12 h 30 – 18 h 45
Après-midi sans repas :	13 h 30 – 18 h 45

La commune de Sauvagnon peut mettre un terme à l'accueil de(s) l'enfant(s):

- en cas d'atteinte physique ou morale (incivilités, insultes, manque de respect de la famille vis à vis du personnel ou rupture de la relation de confiance et/ou perte de respect mutuel entre la famille et l'équipe, comportement inadapté de la famille à la bonne organisation du service).
- face à tout comportement pouvant mettre en danger la sécurité des enfants ou des personnels ou portant atteinte grave au fonctionnement des services périscolaires.

L'accueil de(s) l'enfant(s) pourra prendre fin immédiatement et sans mise en demeure préalable. Un courrier adressé par le Maire sera envoyé en recommandé pour notifier les raisons précises de la rupture unilatérale et sans délai de l'accueil à tous nos services périscolaires.

TARIFICATION SERVICES SCOLAIRES 2022/2023

Elèves résidant dans la commune

SERVICE		QUOTIENT FAMILIAL					P.A.I.
		< 750	751 à 950	951 à 1200	1201 à 1500	> 1501	
Restauration		1,00 €	3,00 €	3,39 €	3,70 €	4,00 €	1,36 €
Garderie/ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)	1 à 8 h (à l'heure)	1,82 €	2,01 €	2,19 €	2,24 €	2,32 €	
	9 h à 20 h (forfait)	16,38 €	18,08 €	19,71 €	20,16 €	20,87 €	
	+ de 20 h (forfait)	28,80 €	31,80 €	34,65 €	35,70 €	36,70 €	
ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)	Journée	11,77 €	13,00 €	14,16 €	14,46 €	15,00 €	
	Journée avec P.A.I.	8,45 €	9,68 €	10,84 €	11,14 €	11,68 €	
	1/2 journée avec repas	7,52 €	8,30 €	9,05 €	9,24 €	9,58 €	
	1/2 journée sans repas	4,52 €	4,99 €	5,73 €	5,85 €	6,07 €	
	1/2 journée avec P.A.I.	4,21 €	4,99 €	5,74 €	5,93 €	6,27 €	

Elèves résidant hors commune

SERVICE		MONTANT	P.A.I.
Restauration		4,80 €	1,92 €
Garderie/ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)	de 1 à 8 h (à l'heure)	3,04 €	
	de 9 h à 20 h (forfait)	27,40 €	
	+ de 20 h (forfait)	48,16 €	
ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)	Journée	19,49 €	
	Journée avec P.A.I.	17,26 €	
	1/2 journée avec repas	12,45 €	
	1/2 journée sans repas	9,75 €	
	1/2 journée avec P.A.I.	10,22 €	

CHARTRE DU PARENT CONDUCTEUR RESPONSABLE

Rédigée par nos enfants

« Sauvagnon, voirie civique, voirie Citoyenne »

Suite à divers incidents, à des actes d'incivilités ou avant qu'un accident grave ne survienne aux abords de l'école, les élèves de l'école élémentaire se sont réunis pour nous proposer d'améliorer la sécurité autour de l'école en collaboration avec la Sécurité Routière.

1- Ne pas se garer :

- Sur les trottoirs,
- Sur les passages protégés
- Devant les portails des habitations
- Sur les places pour handicapés
- Sur les couloirs de bus
- Derrière les barrières
- Sur les pistes cyclables



- 2- **Respecter les places de parking pour déposer ou prendre l'enfant** : il y a 125 places disponibles autour de l'école
- 3- Ne **pas s'arrêter sur la route** pour déposer ou prendre les enfants
- 4- Ne pas mettre d'enfant **de moins de 10 ans** sur les sièges avant
- 5- Attacher la ceinture **« devant et derrière »**
- 6- Respecter les limitations de vitesse : **30 km/h** aux abords de l'école
- 7- Ne pas chercher à se garer **devant l'école** à tout prix
- 8- Venir **à pied ou en vélo** pour se rendre à l'école, dès que possible
- 9- **J'utilise le dépose minute pour les plus grands** (cycle 3)
 - a. Sans me garer
 - b. Sans descendre du véhicule
 - c. En respectant ceux qui s'engagent derrière
- 10- **J'utilise les places de parking** pour les plus petits

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



SPORTS - LOISIRS - CULTURE

Sports/Loisirs :



Des installations sportives communales ou intercommunales :

Le polysport, la piste VTT, le Beach-Volley qui s'ajoutent à notre stade, salle des sports, fronton, mur d'escalade, skate-park et parcours Vita permettent au plus grand nombre, petits et grands de profiter au maximum de leurs moments de détente et de loisirs. Sans oublier notre forêt avec son espace course d'orientation et ses nombreux atouts accessibles en toute sécurité par des liaisons

piétonnes.

Culture

Bibliothèque Pierre Beaucor :

La Bibliothèque Municipale vous propose plus de 8 000 ouvrages.

Inscription gratuite.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi	16 h 30 – 18 h
Mercredi	10 h – 12 h 16 h 30 – 18 h
Jeudi	16 h 30 – 18 h



Cabaret Sauvagnon :

Une programmation culturelle est proposée au Centre Festif ; elle comprend des spectacles et des expositions auxquelles les enfants de l'école sont systématiquement invités.

Rencontres Asso'Vagnon

Venez découvrir les différentes associations communales et intercommunales et inscrire vos enfants aux **activités extra-scolaires** :

Samedi 10 septembre de 15h à 18h à la Salle des Sports

BONNE RENTREE A TOUS